



**CORPORATION DE LA  
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND  
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 21 février 2018  
Salle du Conseil  
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

**PRÉSENT:** Guy Desjardins, maire  
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1  
Mario Zanth, conseiller du quartier 2  
Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4  
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5  
Krysta Simard, conseillère du quartier 6  
Michel Levert, conseiller du quartier 7  
Helen Collier, directrice générale  
Monique Ouellet, greffière  
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

**ABSENT:** Carl Grimard, conseiller du quartier 3  
Diane Choinière, conseillère du quartier 8

**1. Ouverture de la réunion**

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 19h13.

**2. Prière**

Le conseiller Michel Levert fait la lecture de la prière.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2018-035**

**Proposée par** Jean-Marc Lalonde

**Appuyée par** Charles Berlinguette

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de l'item suivant:

7.3. Résolution pour déclarer le banquet d'Hockey annuel des Champions de la ligue adulte 74 1/2 comme étant un évènement communautaire.

**ADOPTÉE, telle que modifiée**

**4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (Aucune)**

**5. Annonces**

Le maire Desjardins demande aux citoyens de remplir le sondage de la Cité sur les villes intelligentes.

Le maire Desjardins annonce que la Cité a reçu une contribution du fond OCIF de 1,5 million pour l'usine de traitement des eaux usées de Rockland.

Le maire Desjardins explique qu'il a visité l'hôpital général de Hawkesbury, suite aux récentes améliorations. Il explique que de nouveaux services sont offerts. Il ajoute qu'il a demandé d'obtenir une salle d'urgence satellite à Clarence-Rockland.

Le conseiller Michel Levert annonce que le Carnaval de Hammond aura lieu le 23 février.

Le conseiller André J. Lalonde félicite les services communautaires et la réglementation pour leur bon travail durant le Carnaval de Clarence Creek.

Le conseiller André J. Lalonde annonce que le 3 mars aura lieu une activité de style cabane à sucre au Centre Roger Séguin.

**6. Période de Questions/Commentaires (Aucune)**

**7. Items des membres du Conseil**

**7.1 Résolution de membre présentée par le conseiller Charles Berlinguette, appuyée par le conseiller Jean-Marc Lalonde, au sujet des services de réponse aux urgences**

**RÉSOLUTION 2018-036**

**Proposée par** Charles Berlinguette

**Appuyée par** Jean-Marc Lalonde

**ATTENDU QUE** le conseil municipal - à la demande du service de la protection - a approuvé le règlement 2017 -155, annexe C, Services d'intervention d'urgence de base du département d'incendie de Clarence-Rockland, le 4 décembre 2017.

**ATTENDU QUE** les services d'intervention prévus par le règlement comprennent g) Services spéciaux - Sauvetage d'eau et de glace, et que d'autres municipalités de l'Ontario qui ont accepté de fournir ces services se sont efforcées de mieux définir les coûts et les répercussions.

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil demande au directeur des services de protection / chef des pompiers un rapport qui:

- Indique clairement que le niveau de service offert est simplement la continuation d'un service déjà offert par les services de protection de la municipalité.
- Définit clairement que le niveau de service offert est principalement la *formation* du personnel du service d'incendie afin qu'il soit prêt à répondre aux urgences de sauvetage dans l'eau et la glace. C'est-à-dire, aucune ressource humaine ne sera affectée à ces services sans appel d'urgence.
- Indique clairement que l'offre de ces services et la formation requise pour les offrir n'entraîneront aucun coût supplémentaire pour la Ville. C'est à dire. Il n'y aura pas de bonus de compensation / formation supplémentaire pour le personnel.

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le rapport accepté par le conseil du directeur des services de protection / chef des pompiers sera incorporé au règlement 2017 - 155, annexe C.

**ADOPTÉE**

**7.2 Résolution de membre présentée par le conseiller Michel Levert et appuyée par le maire Guy Desjardins au sujet de l'usage d'un terrain par CRTranspo**

**RÉSOLUTION 2018-037**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** Guy Desjardins

**ATTENDU QUE** M. Elie Ghossein avait une entente verbale en 2012-13 avec le conseil pour permettre aux usagers du CRT d'avoir accès à son stationnement situé au 538-542 chemin Russel pour améliorer la sécurité;

**ATTENDU QU'**il y avait des avantages partagés par la Cité et par M. Ghossein puisque cet arrangement a aussi servi à attirer des clients à sa station d'essence et restaurant;

**ATTENDU QUE** M. Ghossein a approché la Cité pour la considération du bénéfice que la Cité a eu en ayant accès à sa propriété;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la Cité fournisse un montant de 3 000\$ à M. Ghossein pour refléter l'usage du terrain durant cette période et que les fonds soient appliqués aux arrérages de taxes de M. Ghossein (role # 0316-016-010-07401-0000)

**QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le 3 000\$ provienne du compte de la contingence corporative.

**DÉFAITE**

**7.3 Résolution pour déclarer le banquet d’Hockey annuel des Champions de la ligue adulte 74 1/2 comme étant un évènement communautaire**

**RÉSOLUTION 2018-038**

**Proposée par** André J. Lalonde

**Appuyée par** Mario Zanth

**QU’IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland déclare le 44e banquet d’Hockey annuel des Champions de la ligue adulte 74 1/2 qui aura lieu le 9 mars et 10 mars 2018, comme étant un évènement communautaire afin de permettre qu’un permis d’occasion spéciale soit émis par la Régie des alcools de l’Ontario.

**ADOPTÉE**

**8. Items par consentement**

**RÉSOLUTION 2018-039**

**Proposée par** Krysta Simard

**Appuyée par** Charles Berlinguette

**QU’IL SOIT RÉSOLU QUE** les items suivants, tels qu’identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l’ordre du jour de la réunion régulière du 21 février 2018, soient adoptés :

8.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 5 février 2018
- b. Comité plénier du 5 février 2018

8.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité consultatif du transport en commun du 5 octobre 2017
- b. Comité de l’aménagement du 17 janvier 2018

8.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 5 février 2018

b. Résolution pour adopter les modifications apportées à la politique LOI2017-01, étant la politique pour établir les lignes directrices pour les crédits sur les taux de location de glace pour les associations mineures

8.4. Résolution pour déclarer le Tournoi de hockey des familles comme étant un évènement communautaire

8.5. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 31 décembre 2017, au 27 janvier 2018, au montant brut de 911 494,31 \$, et montant net de 630 523,79 \$

**Texte des résolutions adoptées par consentement tel/es qu'identifiées dans la résolution 2018-039**

**8.3b. ATTENDU QUE** le conseil municipal a mandaté les Services communautaires de modifier la politique de crédits sur les taux de location de glace pour les associations mineures afin de rendre les tournois communautaires qui ont lieu entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 avril éligibles au crédit;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte les modifications apportées à la politique LOI2017-01, étant la politique pour établir les lignes directrices pour les crédits sur les taux de location de glace pour les associations mineures; tel que recommandé.

**8.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland déclare le Tournoi de hockey des familles organisé par le Club Optimiste de Clarence Creek qui aura lieu du 5 au 8 avril 2018, comme étant un événement communautaire afin de permettre qu'un permis d'occasion spéciale soit émis par la Régie des alcools de l'Ontario.

**8.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les salaires payés pour la période du 31 décembre 2017, au 27 janvier 2018, au montant brut de 911 494,31 \$, et montant net de 630 523,79 \$, soient adoptés tel que recommandé.

**8.3a. Résolution pour autoriser le transfert de fonds pour défrayer les coûts de rénovation pour aménager une nouvelle salle de conférence et une nouvelle salle à dîner pour le personnel**

**RÉSOLUTION 2018-040**

**Proposée par** Charles Berlinguette

**Appuyée par** André J. Lalonde

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil autorise le transfert de 20 000\$ du fonds de réserve des bâtiments au budget d'opération 2018 de l'hôtel de ville à Rockland afin de défrayer les coûts de rénovation pour aménager une nouvelle salle de conférence et une nouvelle salle à dîner pour le personnel, tel que recommandé.

**9. Rapports des Comités/Services**

**9.1 Comptes payés**

### **RÉSOLUTION 2018-041**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** Krysta Simard

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les comptes payés pour la période du 6 janvier 2018, au 9 février 2018, au montant de 3 688 432,87 \$ soient adoptés tel que recommandé.

**ADOPTÉE**

## **9.2 Indexation des frais de développement 2018**

### **RÉSOLUTION 2018-042**

**Proposée par** Mario Zanth

**Appuyée par** Charles Berlinguette

**ATTENDU QUE** l'article 10 du Règlement No. 2015-13 stipule que les frais de développement mis en place peuvent être rajustés annuellement sans modifier ledit règlement;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil approuve que les taux pour les redevances d'aménagement soient augmentés de 2.8% effectif le 1 janvier 2018 pour refléter l'augmentation de l'Indice des prix de la construction tel que présenté dans l'Annexe 3 pour le résidentiel et l'Annexe 4 pour les redevances d'aménagement non résidentiel, du rapport No. FIN2018-01.

**ADOPTÉE**

## **9.3 Réduction de taxes selon les articles 357 & 358 de la Loi sur les municipalités**

### **RÉSOLUTION 2018-043**

**Proposée par** André J. Lalonde

**Appuyée par** Krysta Simard

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de \$4,307, dont la part de la Cité est de \$1,512, en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule 'A' du rapport numéro FIN2018-05.

**ADOPTÉE**

## **10. Règlements municipaux**

## **RÉSOLUTION 2018-044**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** André J. Lalonde

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les règlements municipaux suivants soient adoptés :

10.1. 2018-09 - pour autoriser la signature de l'entente des routes frontalières avec la ville d'Ottawa pour l'entretien du chemin Canaan

10.2. 2018-17 - pour adopter la politique sur la délégation de pouvoirs et fonctions

10.3. 2018-18 - pour renouveler le contrat pour le surintendant drainage

10.5. 2018-21 - pour modifier le contrat de travail confidentiel de la directrice générale

10.6. 2018-23 - pour signer une entente avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des affaires Rurales pour recevoir des fonds du FOIC pour la mise à jour de l'usine de traitement des eaux usées de Rockland

**ADOPTÉE**

**10.4 2018-19 - pour autoriser la signature d'une entente avec Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd. pour l'achat d'un nouveau bateau de sauvetage**

## **RÉSOLUTION 2018-045**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** Krysta Simard

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le règlement 2018-19 pour autoriser l'attribution d'une soumission à Polaris Inflatable Boats (Canada) Ltd. au montant de 65 718 \$ + TVH (66 901 \$), sujet à l'obtention d'une confirmation écrite du fabricant que la garantie peut être honorée si l'entretien et les réparations sont effectués par un marchand local; et

**QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le conseil autorise par la présente l'administration à émettre un bon de commande d'achat à Polaris Inflatables Inc. pour 65 718 \$ + TVH; et

**QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le Conseil affecte par la présente les fonds nécessaires pour que cet achat provienne des comptes de la réserve d'équipement (45 000 \$) et de la réserve de véhicules (21 901 \$).

For (6): Guy Desjardins, Mario Zanth, Charles Berlinguette, André J. Lalonde, Krysta Simard, and Michel Levert

Against (1): Jean-Marc Lalonde

Absent (2): Carl Grimard, and Diane Choinière

**ADOPTÉE, telle que modifiée**

**11. Règlement de confirmation**

**RÉSOLUTION 2018-046**

**Proposée par** Michel Levert

**Appuyée par** Krysta Simard

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le règlement no. 2018-16, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 21 février 2018, soit adopté.

**ADOPTÉE**

**12. Ajournement**

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h30.

---

Guy Desjardins, maire

---

Maryse St-Pierre, greffière adjointe